

République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT– CAS SANS PRE
QUALIFICATION**

Lancé pour les travaux d'entretien des routes revêtues dans les régions de Dakar, Thiès, Saint-Louis, Diourbel, Louga, Matam, Tambacounda et Kédougou.

D/1828/A2

R e f P P M : T _ D G E R _ 1 1 8

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « L'AS QUOTIDIEN » en date du 19 Décembre 2025.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL, agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures (MI), a obtenu de l'Etat du Sénégal des fonds dans le cadre du Fond d'Entretien Routier Autonome (FERA), afin de financer son fonctionnement et son programme d'entretien routier annuel (PERA) et a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources pour effectuer des paiements au titre du marché pour les travaux d'entretien des routes revêtues dans les régions de Dakar, Thiès, Saint-Louis, Diourbel, Louga, Matam, Tambacounda et Kédougou, en un seul lot.
3. L'AGEROUTE Sénégal, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour effectuer lesdits travaux pour un délai contractuel de douze (12) mois.
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert à tous les candidats éligibles selon les règles de procédure du Décret n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des Marchés publics du Sénégal.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à :

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal

Rue David DIOP x F, Fann Résidence

Secrétariat de la Direction de la Passation de Marchés

Tel : 33 869 07 51 - Fax : 33 864 63 50

Email : ageroute@ageroute.sn; rndour@ageroute.sn ; ambaye@ageroute.sn

Et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de 08H00 à 17H00mn (GMT) à partir du **22 septembre 2026**

Un exemplaire du DAO est disponible sur place pour consultation.

6. Les exigences en matière de qualification sont, entre autres :

- avoir exécuté, au cours des dix (10) dernières années à compter de 2016, au moins deux (02) marchés similaires de travaux routiers, d'un montant minimum **de deux milliards quatre cent millions (2 400 000 000) FCFA** chacun;
- avoir réalisé, au cours des trois (03) derniers exercices (2023, 2024 et 2025), un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins **Quatre milliards cinq cent millions (4 500 000 000) FCFA** ;
- Fournir les états financiers accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre national des Experts comptables et Comptables agréés du Sénégal (ONECCA) ou un organisme assimilé pour les trois (03) dernières années à compter de 2023 (2023, 2024 et 2025) ;
- Disposer d'une attestation de ligne de crédit auprès d'une banque agréée par le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan du Sénégal d'un montant équivalent à **Huit Cent millions (800 000 000) de Francs CFA** ;
- justifier d'une expérience générale d'au moins dix (10) années dans l'exécution de travaux de génie civil ou de travaux routiers.

Voir le Document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre paiement d'un montant non remboursable de **cinquante mille (50 000) F CFA** par versement au compte n° SN153 01301 301090002540 ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la Route des Almadies.

8. Les offres devront être soumises au secrétariat de la Direction de passation des marchés de l'AGEROUTE SENEGAL sise à la **Rue David DIOP x F, Fann Résidence - Tel : 33 869 07 51** au plus tard le **22 octobre 2026 à 11 heures 30 minutes précises (GMT)**.

Les offres seront ouvertes dans la salle de réunion de la Commission des Marchés de l'AGEROUTE en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister

à l'adresse mentionnée ci-dessus le **22 octobre 2026 à 11 heures 30 minutes précises (GMT)**.

Les offres doivent comprendre, **une garantie de soumission délivrée par une institution financière agréée par le ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, d'un montant de soixante millions (60 000 000) de Francs CFA.**

La garantie de soumission restera valable pendant 28 jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres.

La durée de validité des offres est de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite de remise des offres.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Le Directeur Général

Moustapha FALL